



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 2 février 2022, la Commission des Droits de l'homme du Cameroun (CDHC) a pris connaissance, avec consternation, du décès du jeune Ali Youssouf, âgé de 18 ans, élève en classe de Première au Lycée technique de Garoua, survenu au Lamidat de Garoua dans la nuit du 31 janvier au 1^{er} février 2022.

Suivant certaines allégations, la victime aurait subi, avant son décès, des traitements cruels et dégradants au sein du Lamidat de Garoua. Cependant, cette version des faits a été démentie par un Communiqué dudit Lamidat publié ce jour, 3 février 2022, qui indique plutôt que le jeune Ali Youssouf est décédé des suites d'une *intoxication alimentaire*.

La CDHC salue la prompt intervention des autorités locales, en l'occurrence, le Gouverneur de la Région du Nord et le Préfet de la Bénoué, qui ont immédiatement instruit les enquêtes, l'exhumation et l'autopsie de la dépouille de la victime pour faire la lumière dans cette affaire.

La Commission exprime d'ores et déjà sa compassion émue et adresse ses sincères condoléances aux membres de la famille de la victime.

La Commission attend avec intérêt le résultat des enquêtes en cours./-

Fait à Yaoundé, le... 3.FEV...2022



James MOUANGUE KOBILA

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

COMMISSION DES DROITS
DE L'HOMME DU CAMEROUN

Cabinet du Vice-Président

B.P./P.O. Box 20317, Yaoundé
Tel.: (237) 222-22-61-17 / e-mail : cdnhl@cdnhl.cm
Web : www.cndhl.cm



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

CAMEROON
HUMAN RIGHTS COMMISSION

Office of the
Vice-Chairperson

Fax : (237) 222-22-60-82

PRESS RELEASE

The Cameroon Human Rights Commission (CHRC) was appalled to learn about the death of Ali Youssouf, aged 18, a student in the classe de Première at the Garoua Lycée Technique, on 2 February 2022. He died at the Lamidat of Garoua during the night of 31 January breaking 1 February 2022.

According to some allegations, the deceased was subjected to cruel and degrading treatment at the Lamidat of Garoua before his death. However, the Lamidat issued a press release today, 3 February 2022, denying this version of events and stating rather that the young Ali Youssouf died of food poisoning.

The CHRC commends the prompt intervention of the local authorities, namely the Governor of the North Region and the SDO of Benue, who immediately instructed investigations, exhumation and autopsy of the victim's remains to shed light on the matter.

The Commission expresses its deepest sympathy and sincere condolences to the family of the victim.

The Commission awaits the outcome of the ongoing investigations with keen interest./-

Yaoundé, 3 FEV 2022.....



James MOUANGUE KOBILA

Créée par la loi n° 2019/014 du 19 juillet 2019, la CDHC est une institution indépendante de consultation, d'observation, d'évaluation, de dialogue, de conciliation et de concertation en matière de promotion et de protection des droits de l'homme. La Commission fait également office de Mécanisme National de Prévention de la torture du Cameroun

Created by law n° 2019/014 of 19 July 2019, the CHRC is an independent institution for consultation, monitoring, evaluation, dialogue, conciliation and deliberation in the promotion and protection of human rights. The Commission shall also serve as the Cameroon National Mechanism for the Prevention of Torture



Communiqué

Il circule en ce moment des informations qui vont dans le sens de jeter du discrédit sur l'image du Lamidat de Garoua et ternir la réputation de SM le Lamido IBRAHIM ELRACHDINI suite au décès de son jeune neveu ALI YOUSOUF âgé de 18 ans.

Sa Majesté tient à rassurer les populations de Garoua et l'opinion publique qu'il n'en est rien de ce qui se dit dans les réseaux sociaux.

Concernant les événements qui ont précédé la mort dans l'enceinte du Lamidat de Garoua de son cher neveu qu'il a toujours encadré :

Il a été conduit sur demande express de sa mère au Lamidat car cette dernière ainsi que de nombreux membres de la famille présents attestaient de ce que celui-ci sous l'emprise des psychotiques voulait attenter à la vie de sa maman.

Le jeune sera maîtrisé et conduit au Lamidat par la garde qui l'a interné dans une des chambres d'accueil du Lamidat sous bonne surveillance, tout en s'assurant de l'alimentation normale du neveu du Lamido.

Le lendemain vers 17h, après avoir pris son bain de lui-même et commençant à se remettre de son état normal, il a été pris de vomissements dû à la désintoxication qui avait commencé à la veille. Malheureusement, pendant que les dispositions sont prises pour l'amener à l'hôpital, il rendra l'âme.

Le certificat de genre de mort établi par les autorités compétentes fera état de ce que la cause du décès est un arrêt cardiaque.

La sœur aînée du Lamido sera immédiatement saisie pour la triste nouvelle. Après la prière de 18h, le corps du jeune ALI soumis au lavage mortuaire est transféré au domicile familial de LAÏNDE où réside la maman éplorée.

Le jeune ALI sera inhumé le lendemain matin à 08h 30 dans le respect des rites islamiques avec une forte mobilisation de la communauté.

Il faut rappeler que le Lamidat de Garoua a été une fois de plus frappé par le deuil. En effet après avoir perdu sa mère il y a 4 mois, notre Lamido vient de perdre son neveu ce lundi 31 janvier 2022.

Malheureusement, nous sommes chagrinés et choqués de constater que des images de la dépouille circule sur les réseaux sociaux, pire, des personnes mal intentionnées veulent profiter de cet événement tragique pour faire une récupération mal orientée afin de salir l'image de notre guide et de sa famille déjà si durement éprouvée.

Le Lamidat de Garoua tient à rassurer ses populations et toutes autorités traditionnelles et administratives que malgré les faits relatés, une enquête est ouverte auprès des autorités compétentes, nous attendons l'issue de cette dernière pour véritablement faire le deuil de notre petit ALI.

Par ailleurs nous demandons aux populations de rester tranquille et de ne pas céder aux manipulations des réseaux sociaux.



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie
.....
REGION DU NORD
.....
DEPARTEMENT DE LA BENOUE
.....
PREFECTURE DE GAROUA
.....
SECRETARIAT PARTICULIER
.....

REPUBLIC OF CAMEROON
peace - work - fatherland
.....
NORTH REGION
.....
BENOUE DIVISION
.....
DIVISIONAL OFFICE GAROUA
.....
PRIVATE SECRETARY
.....

ARRÊTE PREFECTORAL N° 00000004 /AP/D04 -01/SP
Autorisant l'exhumation de la dépouille mortelle du nommé ALI YOUSOUF.

LE PREFET DU DEPARTEMENT DE LA BENOUE

- Vu la Constitution ;
- Vu le Décret n° 74/199 du 14 mars 1974 portant réglementation des opérations d'exhumation, d'inhumation et de transfert de corps ;
- Vu le Décret n°2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la république du Cameroun ;
- Vu le Décret n° 2008/377 du 12 novembre 2008 fixant les attributions des chefs de circonscriptions administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;
- Vu le Décret n° 2019/536 du 07 octobre 2019 portant nomination de Monsieur **OUMAROU HAMAN WABI** aux fonctions de Préfet du Département de la Bénoué
- Vu le message porté n°12/MP/D/SG du 1er février 2022 du Gouverneur de la Région du Nord demandant l'exhumation la dépouille mortelle du nommé ALI YOUSOUF, décédé dans la nuit du 31 janvier au 1^{er} février 2022 et inhumé.

ARRETE

Article 1^{er} : Est autorisée par le présent arrêté, l'exhumation de la dépouille mortelle du nommé ALI YOUSOUF, décédé dans la nuit du 31 janvier au 1^{er} février 2022 et inhumé le 1^{er} février, pour besoin d'enquête.

Article 2 : L'exécution de cette opération devra s'effectuer en présence des autorités administratives, municipales et traditionnelles locales sous couverture judiciaire, sanitaire et sécuritaire prévue à cet effet.

Article 3 : Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera./-

Garoua, le 01 FEV 2022
Le Préfet

Ampliations

-MINAT/YDE
-GRN/GRA
-MVC
-SP/GRATER
-PR/TRIB/INST/GRA
-CSSD/GRATER
-JMO
-chef tradit concerné
-CHRONO/ARCHIVES



Oumarou Haman Wabi
Administrateur Civil Principal

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie
.....
REGION DU NORD
.....
SERVICES DU GOUVERNEUR
.....
SECRETARIAT GENERAL
.....



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland
.....
NORTH REGION
.....
GOVERNOR'S OFFICE
.....
GENERAL SECRETARIAT
.....

MESSAGE - PORTE

CONFIDENTIEL

AUTORITE D'ORIGINE : GOUVERNEUR REGION NORD

AUTORITES DESTINATAIRES:

- PREFET BENOUE
- PROCUREUR GENERAL
- COLEGION/NORD
- DRSN/NORD
- DELEGUE REGIONAL SANTE PUBLIQUE/NORD

MENTION: TRES URGENT

N° 012 /MP/D/SG

TEXTE: HONNEUR VOUS DEMANDER STOP BIEN VOULOIR
PROCEDER OUVERTURE ENQUETE MIXTE TOUT A L'HEURE SUR
MEURTRE SUSPECT PERPETRE AU LAMIDAT GAROUA HIER ET DONT
CORPS VICTIME A ETE ENTERRE PRECIPITAMMENT CE MATIN A
L'EFFET DISSIMULER LES FAITS STOP FAIRE LUMIERE SUR CET
ASSASSINAT EN PROCEDANT EXHUMATION CORPS CET ENFANT
POUR INFORMATION HAUTE HIERARCHIE STOP ET FIN

COPIE : MINAT/YDE

VU BON A PORTER

GAROUA, LE 07 FEV 2022

- ABATE EDI' -

POUR LE GOUVERNEUR
ET PAR DELEGATION
LE SECRETAIRE GENERAL



AVOMONG
Administration Civil Princes